

- ▶ assurer la prestation de soins et de services de santé génésique de qualité pour les femmes, les hommes et les adolescents;
- ▶ tenir les engagements pris lors des deux Conférences internationales sur la population et le développement qui ont eu lieu au Caire et à New York cinq ans plus tard pour en assurer le suivi.

Élaborer des processus pour évaluer l'efficacité d'autres pratiques dans le domaine de la santé et d'autres produits médicaux, afin d'assurer la protection de la population et de partager cette expérience et ces connaissances avec d'autres pays des Amériques.

Maladies transmissibles

S'engager, au plus haut niveau, dans la lutte contre le VIH/sida et ses effets, en reconnaissant que cette maladie menace sérieusement la sécurité de nos peuples; plus particulièrement chercher à accroître les ressources en matière de prévention, d'éducation et d'accessibilité aux soins et aux traitements ainsi que dans le domaine de la recherche; adopter une approche multisectorielle sensible à la spécificité des sexes à l'égard de l'éducation, de la prévention et du contrôle de la propagation du VIH/sida et des maladies transmises sexuellement (MTS), en élaborant des programmes participatifs réservés aux populations à haut risque, et en favorisant les partenariats avec la société civile, entre autres les mass-médias, le monde des affaires et les organismes bénévoles; encourager l'utilisation de mécanismes de coopération horizontaux existants, pour veiller à la sécurité du sang; élargir l'accès au niveau national au traitement des maladies connexes au VIH/sida, en prenant des mesures qui visent à assurer que des médicaments soient disponibles et abordables, grâce à des systèmes de distribution et de livraison fiables et à des mécanismes de financement respectant les lois nationales et les ententes internationales auxquelles les pays ont adhéré; continuer le dialogue avec l'industrie pharmaceutique et le secteur privé en général, pour encourager l'accessibilité, à des prix abordables, des antirétrovirus et des autres médicaments pour le traitement du VIH/sida, et promouvoir des stratégies qui visent à faciliter le partage de l'information sur la fixation des prix des médicaments, notamment, le cas échéant, celle disponible dans les banques de données nationales; promouvoir et protéger les droits de personnes de tous ceux atteints du VIH/sida, sans discrimination en fonction du sexe ou de l'âge; utiliser la Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies de juin 2001 sur le sida comme plate-forme pour susciter un soutien en faveur des programmes de lutte contre le VIH/sida à l'échelle nationale et hémisphérique.

Renforcer les programmes aux niveaux hémisphérique, national et local, pour prévenir, contrôler et traiter les maladies transmissibles telles que la tuberculose, la dengue, la malaria et la trypanosomiase.